

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE ZAESSINGUE**  
**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

Sur invitation du Maire Roger ZINNIGER en date du 3 avril 2018, le Conseil Municipal s'est réuni le 9 avril 2018 à 19 H 30 à la mairie de Zaessingue.

**Présents** : Roger ZINNIGER, Daniel RUNSER, Jean-Marc FREY, Pascal NAAS, Philippe NAAS, Béatrice PINA, André FREY, Laurence GUERRA Thierry KIEN.

**Absent excusé** : /

**Ordre du jour** :

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 26 février 2018
- 2 - Comptes financiers 2017 : compte administratif et compte de gestion
- 3 - Affectation du résultat
- 4 - Fixation du taux des taxes locales
- 5 - Dépenses à prévoir au compte budgétaire « Fêtes et cérémonies »
- 6 - Budget primitif 2018
- 7 - Collecte et valorisation des certificats d'économies d'énergie : convention entre Saint-Louis Agglomération et la commune
- 8 - Divers
  - 8.1 Haut-Rhin propre
  - 8.2 Journée citoyenne
  - 8.3 SIAS d'Altkirch
  - 8.4 Réseau d'eau potable
  - 8.5 Problème de stationnement au lotissement

**POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU 26 FEVRIER 2018**

Le procès-verbal a été transmis aux Conseillers. Il est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

M. Thierry KIEN est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**POINT 2 - COMPTES FINANCIERS 2017****2.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le Maire présente le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 305 925,66 €

Recettes : 352 476,41 € (*dont excédent reporté de 2016 : 14 874,48 €*)

Soit un excédent de : 46 550,75 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 87 626,43 € (*dont un déficit reporté de 2016 : 41 714,26 €*)

Recettes : 90 877,39 €

Soit un excédent : 3 250,96 €

**Résultat d'exécution du budget : 46 550,75 + 3 250,39 = 49 801,71 €**

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Daniel RUNSER, 1er Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2017.

**2.2 COMPTE DE GESTION 2017**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de Sierentz et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte de gestion du trésorier de l'exercice 2017.

**POINT 3 - AFFECTATION DU RESULTAT**

Le compte administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement : excédent de 46 550,75 €    Investissement : excédent de 3 250,96 €

Pour l'affectation du résultat, il faut tenir compte des restes à réaliser d'investissement (RAR), en dépenses et en recettes.

En fonctionnement : excédent de 46 550,75 €

En investissement :

dépenses :	87 626,43 €	recettes :	90 877,39 €
	43 372,80 € (RAR)		30 000,00 (RAR)
	-----		-----
	130 999,23 €		120 877,39 €

**Soit : 130 999,23 - 120 877,39 = 10 121,84 € en déficit**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Virement de la totalité de l'excédent de fonctionnement (46 550,75 €) au compte 1068.

#### POINT 4 - FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir en 2018 les taux d'imposition des taxes locales de 2017, fixés comme suit :

Taxe d'habitation	18,47 %	produit	83 503 €	(base : 452 100)
Foncier bâti	16,10 %	produit	44 645 €	(base : 277 300)
Foncier non bâti	64,69 %	produit	17 660 €	(base : 27 300)
			-----	
		Total	145 808 €	

#### POINT 5 - DEPENSES PREVUES AU COMPTE BUDGETAIRE

##### « FETES et CEREMONIES »

Le Conseil Municipal doit fixer annuellement les dépenses à prévoir au compte budgétaire « fêtes et cérémonies » et lister les dépenses qui y sont prévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal liste les dépenses à prévoir au compte 6232 et fixe le montant alloué à chaque dépense prévue :

- Repas des Aînés : 3 500 €
- Cérémonie de l'armistice : 1 000 €
- Grands anniversaires : 600 €
- Journée citoyenne : 900 €

soit 6 000 € à prévoir dans le budget 2018, compte 6232 - fêtes et cérémonies.

**POINT 6 - BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Maire présente la proposition du budget primitif 2018, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 356 200 €

Recettes : 356 200 €

Section d'investissement

Dépenses : 90 550,75 € *dont un déficit antérieur reporté de 10 121,84 €*

Recettes : 90 550,75 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif pour l'année 2018.

**POINT 7 - COLLECTE ET VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE : CONVENTION ENTRE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION ET LA COMMUNE**

Sur le rapport de M. Pascal NAAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code de l'Energie ;
- la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 modifiée de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;
- la loi n°2009-967 du 3 août 2009 modifiée de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
- la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) ;
- le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;
- le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie ;

- la convention de partenariat, avec Saint-Louis Agglomération, intitulée « convention de partenariat relative à la collecte et à la valorisation des certificats d'économies d'énergies (CEE) des communes-membres de Saint-Louis Agglomération » annexée à cette présente délibération ;

**CONSIDERANT :**

- la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de la demande en énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public ;
- l'utilité du mécanisme des certificats d'économies d'énergies (CEE) pour favoriser l'efficacité énergétique ;
- l'intérêt pour la collectivité de signer cette convention avec Saint-Louis Agglomération afin d'obtenir la meilleure valorisation de ces certificats d'économies d'énergies ;
- le dispositif proposé par Saint-Louis Agglomération pour mutualiser la valorisation des certificats d'économies d'énergies des communes ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

- APPROUVE la convention entre Saint-Louis Agglomération et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention de partenariat proposée par Saint-Louis Agglomération pour la valorisation des certificats d'économies d'énergies des communes-membres de Saint-Louis Agglomération jusqu'à la fin de la 4<sup>e</sup> période de valorisation des CEE, soit le 31 décembre 2020 ;
- AUTORISE ainsi la commune à confier à Saint-Louis Agglomération le mandat pour :
  - o procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire ;
  - o signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé
- AUTORISE ainsi le transfert à Saint-Louis Agglomération des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE ;

- PREND ACTE que les opérations confiées à Saint-Louis Agglomération ne pourront être valorisées que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis ;
- AUTORISE le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à Saint-Louis Agglomération qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune

## **POINT 8 - DIVERS**

### **8.1 - Opération Haut-Rhin Propre**

Les élus décident de renouveler l'opération « Haut-Rhin Propre » cette année.  
Rendez-vous est donné à toutes les bonnes volontés le jeudi 12 avril 2018 à 18 h devant la caserne des pompiers (2 rue de l'église).

### **8.2 - Journée citoyenne**

Le Maire rappelle qu'une réunion d'information aura lieu le 13 avril 2018 à 19 h 30 en mairie. Cette réunion permettra de lister le nombre de participants désireux de s'investir une demi-journée pour le bien de la commune, de prévoir les travaux, commander le matériel nécessaire.....Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de retenir la date du 2 juin 2018 de 8 h à 13 h pour la journée citoyenne.

### **8.3 - SIAS d'Altkirch**

Mme Guerra rend compte de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires d'Altkirch : il n'y aura pas d'augmentation de la quote-part des communes cette année.

### **8.4 - Réseau d'eau potable**

L'eau du robinet est actuellement très chlorée. Le problème semble connu des instances de Saint-Louis Agglomération, qui tente de prendre les mesures nécessaires pour solutionner le problème.

### **8.5 - Problème de stationnement au lotissement**

M. KIEN déplore que les problèmes de stationnement sur les trottoirs persistent dans le lotissement.

Séance levée à 22 h 10

Le Maire :  
Roger ZINNIGER

**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la commune de ZAESSINGUE - Séance du 9 avril 2018**

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 26 février 2018
- 2 - Comptes financiers 2017 : compte administratif et compte de gestion
- 3 - Affectation du résultat
- 4 - Fixation du taux des taxes locales
- 5 - Dépenses à prévoir au compte budgétaire « Fêtes et cérémonies »
- 6 - Budget primitif 2018
- 7 - Collecte et valorisation des certificats d'économies d'énergie : convention entre Saint-Louis Agglomération et la commune
- 8 - Divers
  - 8.1 Haut-Rhin propre
  - 8.2 Journée citoyenne
  - 8.3 SIAS d'Altkirch
  - 8.4 Réseau d'eau potable
  - 8.5 Problème de stationnement au lotissement

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Roger ZINNIGER	Maire		
Daniel RUNSER	1 <sup>er</sup> Adjoint		
Jean-Marc FREY	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
Pascal NAAS	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
Philippe NAAS	Conseiller		
Béatrice PINA	Conseillère		
André FREY	Conseiller		
Thierry KIEN	Conseiller		
Laurence GUERRA	Conseillère		
<i>Jean-Charles LIBIS</i>	<i>Conseiller</i>	<i>Démission en date du 16/11/2015</i>	
<i>Francis SCHULLER</i>	<i>1er Adjoint</i>	<i>Décédé le 01/01/2016</i>	



